

Arrêté n° 2026/G-65 complétant l'arrêté n° 2026/G-06 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs de l'examen d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe – session 2026

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2026/G-06 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs de l'examen d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe – session 2026 en date du 13 janvier 2026 ;

ARRÊTE

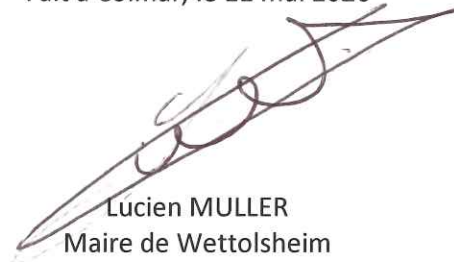
Art. 1 : Se rajoutent en tant qu'examineurs cités dans l'article 4 de l'arrêté 2026/G-06 :

M. CHRISTMANN Alain	Régisseur général des Parcs, Agence culturelle Grand Est.
M. GEIS Laurent	Responsable du Centre Technique Municipal, ville de Saint-Louis.
M. HARTMANN Christophe	Attaché territorial au Centre de Gestion du Haut-Rhin.
Mme HERTZOG Aurore	Agent de Maitrise Pal, Service Propreté Urbaine, ville de Saint-Louis.
M. NERCHER Cyril	Responsable d'Unité Sécurité, Direction des Ressources Opérationnelles et du Pilotage, Collectivité européenne d'Alsace.
M. ROTSAERT David	Technicien Bain et Piscines, ville de Colmar.
Mme SCAVAZZA GOBRON Séverine	Ingénieur territorial – Chargée de prévention au CDG 68.
M. TISSERAND Frédéric	Unité SATESE / SATANC, Service de l'Eau, Collectivité européenne d'Alsace.

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 11 mai 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

